

- de nationalités françaises ou ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne,
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir soumettre des noms pour cette commission. Madame JOLLY souhaite connaître le rôle de cette commission et Monsieur DURET la fréquence de réunion, Monsieur le Maire indique qu'elle a pour rôle principale de déterminer la valeur locative des habitations et qu'elle se réunit une fois par an.

Les Commissaires suivants sont proposés :

TITULAIRES	
CAUX	Yannick
RICHARD	Frédéric
LHOTE	Jean-Jacques
CAPELLE	Jean-Claude
SANNIER	Audrey
DURET	Marie-Laure
FLACHET	Jean-Michel
ROQUES	Chantal
DESPREZ	Michel
LEROY	Emmanuel
MAQUIGNY	Benoît
LE JEANNE	Mélissa
SUPPLEANTS	
HOLLEVILLE	Géraldine
DURET	François
TERNISIEN DE BOIVILLE	Guy
DENTIN	René
DELRUE	Jean-André
HOLLEVILLE	Jackie
HOLLEVILLE	Christian
BOUDINEL	Bernard
DELPLANQUE	Jean-Pierre
MORTIER	Pierre-Maurice
PILOY	Vincent
BRASSEUR	Olivier

Le Conseil vote à l'unanimité la proposition des Commissaires ci-dessus

Permis de Démolir

Monsieur le Maire indique que suite à l'approbation du PLUI, il est nécessaire de délibérer sur l'instauration du permis de démolir sur la commune, Monsieur le Maire rappelle que l'instauration du permis de démolir n'est pas obligatoire mais qu'il permet à la commune de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti.

Monsieur PILOY demande à quelles sanctions s'exposent un administré qui ne déposerait pas de permis de démolir, Monsieur le Maire lui répond que le contrevenant s'expose à une amende.

Le Conseil vote à l'unanimité l'instauration du Permis de démolir

Droit de préemption

Monsieur le Maire indique que suite à l'approbation du PLUI il convient de décider si la commune conserve son droit de préemption. Monsieur le Maire précise qu'il est important pour la commune de conserver son droit de préemption (droit légal d'acquérir un bien par priorité) et propose donc au Conseil Municipal que le DPU porte sur l'ensemble des zones à savoir : les zones UA, UB, UC, UD, UE, UF, UH et les zones 1AU, 1AUE, 1AUF, 2AU.

Monsieur le Maire précise que sur les 14 communes ex CCVI 11 ont déjà délibéré en ce sens Madame JOLLY souhaite savoir ce que représente ces zones, Monsieur le Maire montre à l'ensemble du conseil sur le plan les différentes zones.

Le Conseil vote à l'unanimité la conservation du droit de préemption

Désignation du délégué Règlement Général sur la Protection des Données

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce point à l'ordre du jour est ajourné, en recherchant des informations dans les comptes rendus antérieurs il s'est avéré que la désignation du délégué RGPD avait été confiée lors de la réunion de Conseil Municipal du 29 novembre 2018 à la CCV.

La désignation a pris un peu de retard mais la CCV a assuré que le délégué devrait être nommé rapidement.

Tarif location

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune loue des tables et des chaises aux Boursevillois et qu'il convient de délibérer pour que les sommes perçues par ces locations rentrent dans la régie « diverses manifestations ». Monsieur le Maire rappelle les tarifs

1 table + 4 chaises	2 €
---------------------	-----

Monsieur DENTIN précise que ce matériel est largement rentabilisé puisqu'il a plus de 45ans.

Madame HOLLEVILLE précise que les associations ont ce matériel mis à disposition gracieusement et que le personnel communal pouvait en disposer une fois par an.

Monsieur le Maire indique qu'il est normal que les associations puissent en bénéficier gratuitement mais qu'il est contre le principe que le personnel ou les élus puissent en bénéficier, il ajoute qu'il en va de même pour le prêt de matériel ou de véhicules.

A cette occasion, il informe le Conseil que le minibus est en réparation avant le passage au contrôle technique, le coût s'élève à 1 200 €, les travaux sont réalisés au garage de la CCV.

Monsieur le Maire s'interroge sur les barnums qui sont également loués aux particuliers, il semblerait que ces barnums soient propriété de la commune et de 3 associations. Monsieur le Maire demande à Madame HOLLEVILLE de bien vouloir rechercher la date d'acquisition.

Le petit barnum vert a été offert à la commune par Monsieur CAPELLE, il n'est pas loué.

La gestion de la location incombant à la commune il convient également de fixer le prix de location des barnums, Monsieur le Maire propose de conserver les tarifs à savoir 100 € le week end et gratuit pour les associations.

Le Conseil vote à l'unanimité les tarifs proposés, le prêt du matériel et des barnums aux associations et décide que le personnel communal et les élus devront louer le matériel au même titre que les administrés.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il va être nécessaire de changer le matériel informatique du secrétariat, en effet, les PC sont encore sous Windows 7 et il convient pour les nécessités du service de

passer à Windows 10. Un devis a été demandé à Berger Levrault. Le PC utilisé actuellement au secrétariat sera transféré dans le bureau du Maire.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors des mariages un bouquet de fleurs est offert aux mariés, Monsieur le Maire propose de remplacer ce présent par une médaille gravée aux noms des époux et d'en faire de même pour les parrainages civils.

- Monsieur le Maire indique que l'agent en charge de la restauration scolaire ne bénéficie pas du repas de la cantine, il propose que ce repas soit désormais pris en charge par la collectivité et sera considéré comme avantage en nature pour l'agent. Par la même occasion, Monsieur le Maire précise que désormais un seul agent sera présent jusqu'à 5 enfants au-delà il y aura un accompagnateur supplémentaire.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que Intramuros sera opérationnelle dès le 1^{er} juillet 2020, c'est une application mobile des communes et des intercommunalités. Elle permet aux administrés de recevoir des alertes directement sur leur smartphone, d'accéder aux événements, de signaler un problème, de réaliser des sondages et aux associations de communiquer.

Monsieur DOUAY précise qu'un sondage pourra être réalisé afin de savoir quel pourcentage de la population souhaite recevoir le Bulletin Info sous forme papier ou dématérialisé.

- Monsieur le Maire indique que Jackie HOLLEVILLE s'installe sur l'aire de camping-car le samedi et dimanche il sera accompagné le soir à compter du 27 juin de Pasta & Cie (vente de pâtes, salades à emporter), il précise également que le mercredi soir c'est le commerce Goody Burger qui s'installe sur la place.

- Madame HOLLEVILLE indique que la commission fêtes et cérémonies s'est réunie le samedi 13 juin 2020 afin de préparer les futures festivités (**sous réserve des annonces gouvernementales**)

- o 14 juillet : repas champêtre en extérieur (frites – barbecue – dessert) sur réservation
- o Fête locale : les contrats avec les forains ont été signés avant le COVID, pour le moment aucune décision n'a été prise cependant Monsieur le Maire précise que seule sa responsabilité sera engagée en cas de problème et qu'il souhaiterait rencontrer les forains avant de prendre une décision.

- Monsieur le Maire informe de la nouvelle organisation pour la location du centre Socio Culturel, toute location devra faire l'objet d'une demande écrite en Mairie, la réservation ne sera effective que lorsque le contrat et le chèque de location auront été déposés en Mairie. Cette procédure s'applique pour les particuliers et les associations.

- Madame JOYEROT viendra reposer le retable à l'église le samedi 27 juin 2020, une réception sera organisée ultérieurement quand l'ensemble des mesures barrières liées au COVID seront assouplies.

- L'entretien de la rue de la Croix de Pierre par la CCV débutera le 26 juin 2020.

- Les inscriptions à l'ALSH sont clôturées, 34 enfants seront accueillis par 1 directeur, 5 animateurs.

- Monsieur DOUAY informe que des travaux d'embellissement seront entrepris cet été à l'école.

- Monsieur DOUAY indique qu'il faut prévoir au budget l'acquisition d'une tondeuse

- Monsieur DENTIN demande quand sont programmés les travaux de voirie rue de Tully, Monsieur le Maire lui indique qu'ils sont prévus sur l'année 2021.

- Madame PLOUARD s'interroge sur la réouverture de l'Aire de jeux, Monsieur le Maire lui précise que l'Aire de jeux sera ouverte quand la commission de sécurité sera passée et que le problème du « baby » sera résolu

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le curage du fossé du Chemin du Lavoir est en cours, il indique que la CCV conseille à la commune de réaliser un nettoyage de son réseau d'eau pluviale avec aspiration des sédiments dès la fin du curage.

- La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 11 juillet à 8h30 pour le vote du budget.

Le Conseil vote à l'unanimité le maintien des taux

Subvention aux associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il lui appartient de délibérer chaque année sur le montant versé à chaque association de la commune. Monsieur le Maire rappelle les subventions versées au titre de l'année 2019 pour un total de 1 170 €.

ASSOCIATIONS	2019
Jardins ouvriers	50 €
Amicale des anciens combattants	50 €
Société de chasse	70 €
JSB	500 €
Association Notre Dame des Anges	100 €
Association du Bel Age	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	50 €
Lire à Bourseville	150 €
Resto du Cœur	50 €
Radioamateurs Baie de Somme	50 €

La disparité de montant entre les associations interpelle, Monsieur DOUAY s'interroge sur le montant de la JSB, Monsieur DENTIN lui répond que c'est une association qui a des frais importants, licences, assurance, arbitres et rappelle qu'il y a quelques années la subvention s'élevait à 1 000 €. Madame CHARLET indique que c'est normalement aux joueurs de payer leur licence. Monsieur HEDIN précise également que le club de Football engendre en plus du versement de la subvention des frais supplémentaires comme l'entretien du stade, des locaux mais aussi les factures d'électricité et d'eau.

Monsieur le Maire indique que le club a recruté un nouvel entraîneur, Monsieur DOUAY propose de baisser la subvention et si la saison prochaine est concluante alors le montant pourrait être révisé.

Madame SANNIER demande combien d'adhérent compose cette association. Monsieur le Maire lui indique qu'il n'est pas en mesure de lui répondre mais qu'à titre de comparaison, l'association du Bel Age qui regroupe 117 adhérents perçoit une subvention de 50 €.

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point et d'envoyer à chaque association un dossier de demande de subvention, le Conseil pourrait alors voter en connaissance de cause.

Le conseil valide cette proposition, la question sera remise ultérieurement à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de Eu sollicitant le versement d'une participation financière au fonctionnement du SMUR pour l'année 2020 à hauteur de 0.50 € par habitant soit une dépense de $713 \times 0,50 \text{ €} = 356.50 \text{ €}$, Monsieur le Maire indique que depuis le début de l'année le SMUR est déjà intervenu 2 fois sur la Commune.

Le Conseil vote à l'unanimité le versement de la subvention de fonctionnement au SMUR

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire indique que vu l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif à l'institution dans chaque Commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) qui est présidée par le Maire.

Considérant que dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 24 noms transmise par la Commune.

Considérant que les commissaires doivent être

Conseil municipal du 19 juin 2020 :

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes CHARLET, DURET, HOLLEVILLE, JOLLY, PLOUARD, SANNIER et Mrs CAUX, DENTIN, DELRUE, DOUAY, DURET, HEDIN, PILOY, TERNISIEN DE BOIVILLE

Pouvoirs : Monsieur BEURAIN Emmanuel à Monsieur CAUX Yannick

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout de 2 points à l'ordre du jour, l'augmentation d'horaire d'un agent des Services Techniques et la Gratuité de la garderie jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Conseil vote à 14 l'ajout des 2 points

Augmentation horaire d'un agent des Services Techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent de la collectivité a un arrêté pour 26 heures de travail hebdomadaire mais que chaque mois cet agent a des heures complémentaires, il propose donc au conseil de modifier son temps de travail et de passer cet agent à 28 heures et de modifier ainsi le tableau des effectifs.

Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE demande les tâches effectuées par cet agent, Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit de l'agent en charge de la cantine et de la garderie, il informe également le Conseil des horaires de travail de l'agent.

Le Conseil vote à 14 pour le passage de 26 à 28 heures hebdomadaire

Gratuité de la garderie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur FLACHET Jean-Michel avait proposé pendant la période de confinement la gratuité de la garderie de la reprise de l'école, le 25 mai 2020 à la fin de l'année scolaire.

Monsieur le Maire propose d'entériner cette décision par une délibération, le coût pour la commune étant très faible et c'est un geste envers les familles qui ont fait le choix de scolariser leurs enfants.

Le Conseil vote à 14 pour la gratuité de la garderie

Approbation du Compte rendu du 28 mai 2020

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu à 14 voix pour.

Vote des Taux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les taux Foncier bâti, Foncier non bâti et CFE (Cotisation foncière des entreprises) identique à l'année dernière à savoir :

Taxe foncière (bâti)	16.67 %
Taxe foncière (non bâti)	38.06 %
CFE	19.34 %

Il précise que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation en vue de sa suppression en 2023, conformément à la loi de finance il n'y a pas lieu de voter de taux pour la taxe d'habitation. Le projet de loi prévoit une compensation sur les taux appliqués en 2017.

Monsieur DENTIN René demande si l'augmentation de taux votés sur l'année 2018 sera compensée,

Monsieur le Maire lui indique que cette augmentation est malheureusement perdue.

Arrivée de Monsieur DOUAY Arnaud (les votes seront désormais à 15)

Monsieur DENTIN René souhaite connaître les taux pratiqués par la CCV, Monsieur le Maire lui indique qu'ils ont été votés lors du Conseil Communautaire du 17 juin et qu'ils seront indiqués dans le bulletin info. Cependant ces taux restent identiques à ceux de l'année dernière.

A vos agendas :

Du 06 juillet au 31 juillet : Accueil de Loisirs au Centre Socio Culturel

14 juillet : rassemblement à 11h45 à la Mairie pour le dépôt de gerbe au monument aux morts, retour au CSC pour un apéritif concert avec la participation de la Clique de Vaudricourt.

Pour le repas du midi coupon réponse à retourner en Mairie avant le 10 juillet 2020.

L'après-midi jeux autour du CSC organisés par les associations, un goûter sera offert aux enfants dans l'après-midi et la journée se clôturera par le verre de l'amitié

25 juillet : moules – frites organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Infos

Taux CCV : Taxe Foncière Non Bâti : 17,94 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 9,6 %

Contribution Foncière des Entreprises : 8,11 %

Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères : 9,06 %

C'est taux sont ceux de l'intercommunalité

Livret d'accueil : Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie, un livret d'accueil sera remis à l'occasion

Recrutement Centre de Première Intervention : Les personnes désirant rejoindre le corps de sapeurs-pompiers peuvent s'inscrire auprès du chef de centre 0681604878 ou en Mairie 0322302033.

Membres honoraires : L'amicale des Sapeurs-Pompiers commence sa campagne de membres honoraires

Réouverture de la Cabine à livres

Inscription registre canicule : Les personnes de plus de 65 ans ou les personnes reconnues adultes handicapées peuvent s'inscrire par téléphone au 03.22.30.20.33 ou en Mairie aux horaires d'ouverture sur le registre canicule

Horaires des Tontes : l'utilisation des engins à moteur thermiques (tondeuses, tronçonneuses ...) est autorisée du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. Merci de respecter ces horaires pour le bien de tous.

Les images :



Réparation du 9 places



Clôture de l'aire de jeux
Ouverture prochaine



Réouverture de la cabine à livres



Remise des calculatrices aux élèves de CM2 offertes par la Municipalité.
Bonne réussite aux enfants !



JUIN 2020

Bourseville

Infos

Edito :

*Cher(es) Boursevillois(es), les conditions sanitaires restent toujours de vigueur plus que jamais nous devons rester mobilisés. Il en va de notre santé et de nos conditions de vie à tous.
Comme vous avez pu le constater les travaux d'aménagement de l'air de jeux sur le « square » touchent à leur fin. L'accès reste pour le moment interdit (dans l'attente de la validation du comité de sécurité).
L'équipe municipale se démène sur divers sujets que je vous laisse le soin de découvrir dans ce bulletin info.
Il est temps pour nous de préparer et de voter le budget de l'année 2020.
Le conseil se réunira pour le vote le samedi 11 juillet à 8h30 en Mairie.
Le 14 juillet se déroulera de façon exceptionnelle cette année. En effet il sera « champêtre ».
Pas d'inquiétude il y aura toujours les grillades et les frites ainsi que le fromage dessert sans oublier l'apéritif offert par la municipalité.
Je vous souhaite bonne lecture.*

Très cordialement,

Le Maire
Yannick CAUX

Sommaire :

Conseil municipal
A vos agendas
Infos
Les images

page 2 à 6
page 7
page 8
page 9